

Les personnels enseignants du collège Robert Desnos  
Appuyés par les syndicats FO et SNES  
14 Rue du Docteur Calmette  
94310 Orly

Le 29 Février 2024,

Objet : Grève reconductible suite aux revendications du corps enseignant

Madame, Monsieur,

Le corps enseignant de notre établissement Robert Desnos, en Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcée, s'est réuni ce matin dans le cadre d'une Heure d'Information Syndicale et la décision a été prise de se déclarer en grève reconductible à partir de ce jour. En effet, nos diverses revendications, déjà signalées à la DASEN le 25 janvier 2024, et notre demande de rendez-vous n'ont reçu aucune réponse.

En raison de ce manque de réponse et de considération, nous vous sollicitons car nous nous retrouvons toujours sans solution face aux difficultés que nous rencontrons. Nous souhaitons être reçus par la DASEN afin de remédier aux problématiques de l'établissement.

Nos revendications sont les suivantes :

A la suite de la répartition proposée par la direction de l'établissement, prenant en compte la possible réforme « Choc des savoirs », nous nous retrouvons avec une perte d'autonomie ne nous permettant pas de maintenir des dispositifs qui ont fait leurs preuves (résultats au brevet en augmentation passant de 60% à 80% ainsi qu'un climat scolaire davantage propice aux apprentissages et permettant un accompagnement plus personnalisé de nos élèves en accord avec les principes de l'École inclusive et républicaine).

Notre désaccord vis-à-vis de la répartition actuelle s'explique par la perte de nos demi-groupes qui nous permettait déjà d'offrir une différenciation pédagogique aux élèves (en Sciences de la Vie et de la Terre, en Mathématiques, en Physique-Chimie, en Français, en Histoire-géographie). En Sciences, par exemple, nous ne serons plus mesure d'assurer des manipulations expérimentales dans des conditions optimales. Cette perte entraîne une rupture d'égalité face à l'accès au savoir pour nos élèves qui ne bénéficieront plus de la possibilité de manipuler par eux-mêmes.

En outre, cette contrainte affectera fortement les conditions d'apprentissage de nos élèves et participera à leur stigmatisation, particulièrement les plus fragiles, déjà très nombreux dans les établissements d'éducation prioritaire tels que notre collège Robert Desnos.

Enfin, la volonté de nous imposer une classe supplémentaire en 6<sup>ème</sup> fait l'objet d'un refus des équipes pour des raisons évidentes de sécurité et de logistique pour un établissement frôlant déjà sa capacité d'accueil maximale. Nous serons alors contraints d'accueillir, sur certains moments, un trop grand nombre d'élèves au risque de ne pas être en mesure d'assurer au mieux leur sécurité au regard des structures d'accueil de l'établissement.

Pour toutes ces raisons, nous avons déjà refusé le tableau de répartition des moyens proposés, à deux reprises, lors des deux Conseils d'Administration. Nous souhaitons maintenir nos dispositifs actuels avec l'enveloppe globale qui nous a été attribuée et proposer une répartition correspondant à nos attentes.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre requête. Dans cette attente et sachant compter sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Les personnels enseignants du collège Robert Desnos.